

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CCAS D'ARTAS**

Délibération n° D2026-02-26/02

Date de convocation : 10/02/2026

Auteur = Martial SIMONDANT – Président

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Contre : 0 Pour : 12 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la
préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Artas dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. BOUVIER Christian,

Présents : BOUVIER Christian, CHAUVIN Pascal, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, BOURGET Nicole, BRUN Myriam, CANEL Christian, COLLIN Martine, GREA François, PEYROLA Pascale, ROSTAING Fabienne, GUETAT Suzanne

Excusé(s) : SIMONDANT Martial, LEMOINE Brigitte, BALLEST Dominique, PIGNARD Laurence, SAUNIER Isabelle.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025
BUDGET CCAS**

Le conseil d'administration, réuni sous la Présidence de M. BOUVIER Christian,
Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

SECTION	FONCTIONNEMENT
Résultat 2025 excédentaire	11 292.24 €
Report du résultat 2024 déficitaire	- 4248.67 €
Résultat de clôture 2025	7 043.57 €

SECTION	INVESTISSEMENT
Résultat 2025	0.00 €
Report du résultat 2024	0.00 €
Résultat de clôture 2025	0.00 €

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

L'excédent de 7 043.57 € est reporté en 2025 en recettes de fonctionnement au compte 002.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme proposée par Monsieur le Président.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian BOUVIER

